



Temps de travail de 19jours!

Par Jazzwoman22

Bonjour,

Actuellement en poste de salarié dans le secteur du BTP, je viens d'être prolongé de mon premier CDD de 6 mois, donc j'ai encore 6 mois de CDD.

Nos responsables nous ont imposé de faire des opérations portes ouvertes.

À ce jour, j'en suis à 19 jours de travail consécutifs SANS AUCUN JOUR DE CONGÉ? Je souhaite avoir des « récupérations » comment faire et surtout que faire?

Merci pour vos réponses et conseils.

Par kang74

Bonjour

Difficile de vous répondre sans comprendre vos horaires de travail et cette histoire de portes ouvertes ...
Etes vous payé pour ces heures ?

Il y a des dérogations au jour de repos hebdomadaire limitées généralement sur le mois, à voir si vous rentrez dans ce cadre .

Quelle est exactement votre convention collective ?

Par Jazzwoman22

Bonsoir,

Merci pour votre retour.

Alors, je suis actuellement sur un poste de 35h et de la 36 à la 39ème heure, ce sont des heures supplémentaires, je travaille du lundi au vendredi.

Les portes ouvertes, cela fonctionne comme une ouverture exceptionnelle afin de promouvoir notre société. Pendant ces portes ouvertes, j'ai effectué un temps de travail de 9h30 à 18h non stop et cela 2 week-ends d'affilés (samedi et dimanche)

Ma convention collective est celle du bâtiment: ETAM (numéro de brochure JO3002 ET CODE IDCC2609)

Par ailleurs, je n'ai toujours pas été convoqué à la médecine du travail, est-ce normal?